

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 30 SEPTEMBRE 2014 - Page 1/5

ETAIENT PRESENTS :

M. ALIX, Maire

M. LEFEUVRE, Mme PICHON, M. BOURGEOLET, Mme HALLOPE,
M. MISLER, Mme LUTUN, M. DANIEL, Adjoints

M. VASSEROT, M. BESNARD, M. BRASSELET, Conseillers municipaux
délégués

Mme FRANGEUL, Mme BABONNEAU, Mme ROUESNE, Mme ELLEOUEU,
M. RONGERE, Mme KOELSCH, Mme MINIER, M. ROCHER, Mme BLANCHET,
M. DENIS, Mme HEMON, Mme GUILBAULT, M. BOUCHET, Conseillers
municipaux subdélégués

M. DESCLOZIERS, Mme LE GOFF, M. LIZE, Mme CADIEU, Mme CORBES,
M. GEISMAR, M. CHEREL, Mme MICHAUD, Conseillers municipaux

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR :

M. MYRAN à M. BRASSELET

SECRETARE DE SEANCE : M. ROCHER

Délibérations

Urbanisme – Dénomination du groupe scolaire de la Minais

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

- DENOMME le groupe scolaire de la Minais dont la mise en service aura lieu en septembre 2015 : Félix TESSIER.

Conseil municipal – Désignation d'un correspondant défense de la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU la circulaire du Secrétaire d'État à la Défense chargé des Anciens Combattants en date du 26 octobre 2001,

- DESIGNER M. Jean-Louis VASSEROT « conseiller défense » pour représenter la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire.

Conseil municipal – Commission Locale d'Évaluation de Transferts de Charges

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 avril 2014 créant la Commission Locale d'Évaluation de transferts des charges,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant et un suppléant pour représenter la Ville et siéger à cette commission,

- DESIGNER M. Jean-Michel LEFEUVRE comme représentant de la Ville pour siéger à cette commission.
- DESIGNER Mme Renée MINIER comme suppléante.

Marchés publics – Construction d'équipements publics pour l'enfance et la jeunesse ZAC de la Minais – Avenant au contrat du mandataire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le transfert de la charge de l'acquisition du mobilier, du matériel et des fournitures nécessaires au fonctionnement des équipements publics, du mandataire à la commune.
- APPROUVE l'abandon de la commande d'une œuvre au titre du 1 % artistique.

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant au contrat de Loire Océan Développement à la condition que les honoraires du mandataire soient ramenés à 255 000 € HT, soit 336 000 € TTC.

Subventions aux associations – Musiques actuelles au collège – Subvention à l'Association Musicale Lucéenne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accorder à l'Association Musicale Lucéenne une subvention complémentaire de 2 240 € pour la reconduction du projet de musiques actuelles et amplifiées au collège.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Musicale Lucéenne et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Subventions aux associations – Subvention exceptionnelle à l'OGEC en 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 9 000 € à l'OGEC pour l'année 2014-2015.

Budget principal – Décision modificative n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal.

Budget principal – Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient applicable aux tarifs pour 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer, pour l'année 2015, le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50.
- AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de cette disposition.

Enfance/Jeunesse – Dénonciation de convention avec les Francas

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le Maire à dénoncer la convention entre les FRANCAS et la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires par la mise en œuvre de la présente décision.

Vie associative – Mise à disposition de la salle du Patisseau (Crédit Agricole) à la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique – Avenant n° 10

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention entre la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire et la Chambre de Métiers de Loire Atlantique.
- AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment à signer l'avenant n° 10 à la convention.

Relations internationales – Jumelage avec la Ville de Herzogenaurach en Allemagne – Mandat spécial et frais de missions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DONNE MANDAT spécial aux représentants de la Commune de Sainte-Luce-sur-Loire dans le cadre du jumelage avec la Ville de Herzogenaurach en Allemagne.
- AUTORISE la prise en charge par la Commune de Sainte-Luce-sur-Loire des frais de missions (transport, hébergement, restauration, frais de réception...) des représentants de la Ville ou de la délégation de la Ville de Herzogenaurach en Allemagne.
- PRECISE que les frais de mission (transport, hébergement, restauration, frais de réception...) des représentants de la Ville ou de la délégation de la Ville de Herzogenaurach en Allemagne feront l'objet d'une prise en charge directe chaque fois que cela s'avère possible ou sinon seront remboursés sur la présentation d'un état de frais accompagné des factures correspondantes.

Vie associative – Concession de logement pour nécessité absolue de service

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition du Maire en fixant la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emploi :	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de la salle Ligéria	- Raison de sécurité et de continuité de service - Intervention à tout moment à ligéria sur les périodes d'occupation

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du **MARDI 30 SEPTEMBRE 2014** - Page 5/5

- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier et notamment l'arrêté de concession de logement correspondant.**

Fait à Sainte-Luce-Sur-Loire,
le 1^{er} octobre 2014

Le Maire

Jean-Guy ALIX

